

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

**IDENTIFICATION
DES EXPLOITANTS
ET EXPLOITATIONS
D'ANACARDE**

Je suis un producteur
Yêrê
Fais comme moi, fais toi
recenser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Calstab-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secretariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci

Agro-Pastoral NEWS

N°019 du Lundi 24 au Dimanche 30 Août 2026 - Prix: 300 Fcfa

Bâtissons avec le Partenaire du monde rural

IMPORTATION DE RIZ EN AFRIQUE

**Voici les pays les
plus dépendants
de l'étranger**



CAMPAGNE 2026-2027

CAFÉ-CACAO

**Pourquoi
la BNI offre
300 milliards de**



FCFA aux acteurs de la filière



ANACARDE

**À partir de 2027,
« Pas de carte,
pas de vente »**

L'ANADER valorise l'engagement de jeunes producteurs

La Zone ANADER de Séguéla, représentée par M. Djeh Arsène et Keï Jean François, était présente à une cérémonie d'inauguration de cantine scolaire dans la localité de Béréni-Dialla. Ils ont témoigné l'intérêt que l'Institution accorde aux initiatives locales qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales.

La cérémonie a également été marquée par un geste de solidarité de la Société Coopérative des Jeunes de Faragbou Lawa (SO.CO.J.FA.LA), qui a offert 500 kg de riz blanchi à la cantine scolaire. Cette contribution de la coopérative illustre concrètement les effets de l'accompagnement apporté aux jeunes producteurs dans le cadre du Programme de Production Alimentaire d'Urgence - Côte d'Ivoire (2PAU-CI). À travers son intervention, l'ANADER



a notamment contribué à l'encadrement et au suivi techniques des bénéficiaires, afin de leur permettre de mieux conduire leurs activités de production. Dans le cadre de cet accompagnement, les membres de la SO.CO.J.FA.LA ont bénéficié de

semences de riz, d'engrais NPK et d'urée, pour la mise en valeur de 2 hectares de riz. Les producteurs ont également bénéficié d'un encadrement technique et d'un suivi des parcelles, ainsi que de formations portant sur la commercialisation, la vie asso-

ciative, l'organisation et le fonctionnement d'une coopérative. Ces différentes interventions ont contribué au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des membres de la coopérative. À l'issue de la campagne, les producteurs ont enregistré une production totale de 6 tonnes de riz, illustrant les résultats obtenus grâce à l'appui combiné en intrants, en conseil agricole et en renforcement des capacités. Le don effectué à la

cantine de Béréni-Dialla prend ainsi une signification particulière. Une partie de la production issue de l'accompagnement des jeunes producteurs retourne à la communauté et contribue directement à l'alimentation des enfants. L'action de la SO.CO.J.FA.LA traduit ainsi le passage d'un appui agricole à un engagement citoyen en faveur du développement local. Prenant la parole, le Directeur Général de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), Habib Anzoumana Sanogo, parrain de la cérémonie, a rappelé l'importance de l'alimentation dans la réussite scolaire. « *Un enfant qui mange à sa faim, cela contribue à l'amélioration de ses résultats scolaires* », a-t-il soutenu. Il a également invité la population, les responsables éducatifs et l'ensemble des acteurs concernés à veiller à la préservation de la cantine scolaire. À travers l'accompagnement de la SO.CO.J.FA.LA, l'ANADER démontre une fois encore l'importance du conseil agricole, du renforcement des capacités et du suivi des producteurs dans la consolidation des initiatives locales.

Aristide KOFFI

GESTION DES PROJETS AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La DGPSP renforce le suivi et la coordination

Le Directeur Général de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP), M. Dibi Kokora, a présidé, mardi 18 août 2026, une séance de travail avec l'ensemble des coordonnateurs des projets du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières. Cette rencontre avait pour objectif de passer en revue les différents projets pilotés par le Ministère, d'évaluer leur niveau d'avancement et d'identifier les principaux points d'attention, en vue de renforcer leur suivi et d'assurer une meilleure prise en charge des diligences, conformément à la vision et aux orientations du Ministre Bruno Nabagné Koné. La séance a également été l'occasion de présenter la nouvelle plateforme de gestion



intégrée des projets et activités de la DGPSP, un outil destiné à améliorer la coordination, le suivi et la remontée des informations relatives à la mise en œuvre des projets du Ministère. À travers cette démarche, la DGPSP en-

tend consolider le pilotage axé sur les résultats et contribuer à une exécution plus efficace des projets et programmes du secteur agricole.

Source : MINADERPV

ENQUÊTE AGRICOLE ANNUELLE 2026

À Divo, la bataille des données est lancée pour une agriculture plus performante

La campagne de sensibilisation de l'Enquête Agricole Annuelle 2026 s'est poursuivie ce lundi 17 août à la préfecture de Divo, dans la région du Loh-Djiboua, en présence des autorités administratives et des services techniques. Les échanges ont permis de souligner l'importance d'adapter les futures enquêtes aux évolutions climatiques, notamment à travers des pré-enquêtes, mais aussi de renforcer la sensibilisation des éleveurs pour une meilleure collecte des données sur les effectifs animaux. Le préfet de région a appelé l'ensemble des acteurs locaux à s'impliquer davantage afin de garantir des statistiques agricoles fiables, indispensables à une meilleure planification du développement rural. La rencontre s'est achevée sur une note de mobilisation collective autour d'un objectif commun : disposer de données précises pour mieux accompagner la transformation de l'agriculture ivoirienne.

Source : MINADERPV



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36
+225 07 07 87 98 43

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
ilôt M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43

RÉDACTEUR EN CHEF :
André SELFLOUR
+225 05 45 05 05 01

SERVICE COMMERCIAL :
+225 01 52 83 72 72
01 01 04 50 00

INFOGRAPHISTE :
Consty HENNEKA

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE :
N° 013 du 10 avril 2026

DÉPÔT LÉGAL : En cours de constitution

TIRAGE : 5.000 exemplaires

IMPRESSION : SNPECI

DISTRIBUTION : EDIPRESSE

CONSEIL COTON ANACARDE KARITÉ

Les avantages du projet d'identification des exploitants d'anacarde présentés aux acteurs du Gontougo

La deuxième journée de la tournée de sensibilisation et d'information sur le projet d'identification des exploitants et des exploitations d'anacarde dans la région du Gontougo a été marquée par une sensibilisation de masse à l'endroit des producteurs, mercredi 19 août 2026, à la place du Petit Marché de Bondoukou. Les avantages de ce projet ont été mis en exergue durant la cérémonie.

Plusieurs producteurs de noix de cajou et acteurs de la filière anacarde, venus de plusieurs localités de la région, ont pris part à cet événement. Ouvrant la série d'allocutions, le représentant du directeur général du Conseil Coton Anacarde Karité, le directeur des Délégations régionales, Doumbia Mamadou, a rappelé qu'en tant que premier producteur mondial d'anacarde, la Côte d'Ivoire doit organiser la filière afin de maintenir cette place. Ce recensement donnera donc à la filière tous les leviers nécessaires pour assurer son développement. « Grâce à vous, chers producteurs, nous sommes le premier

producteur d'anacarde, mais pour le rester, il faut se développer, et le développement passe par l'organisation. La première étape de cette organisation passe par votre recensement », a rappelé Doumbia Mamadou. C'était également l'occasion pour le directeur des Délégations régionales de présenter les avantages de cette opération aux producteurs, qui en sont les premiers bénéficiaires. Il a aussi rappelé que la carte de producteur sera exigée pour toute opération de vente d'anacarde à partir de 2027 : « Pas de carte, pas de vente. » L'identification assurera notamment la garantie d'un meilleur prix pour les productions, la sécurisation des transactions, l'assurance de la traçabilité, ainsi que la prise en charge médicale des producteurs à travers la délivrance de la Couverture maladie universelle (CMU) à tous les producteurs identifiés. La représentante du préfet de la région du Gontougo, la secrétaire générale de préfecture, Mme Danho Bessikoi Sandrine Lydie, a, quant à elle, introduit son allocution par des félicitations à l'endroit des producteurs. « Félicitations à vous, chers producteurs. Soyez fiers, car la transformation de vos noix de cajou permet d'obtenir des pro-



duits comestibles et des intrants utilisés dans le secteur de la cosmétique, partout dans le monde. » Elle a ensuite incité les producteurs à participer à cette opération d'identification afin de garantir une « meilleure organisation de la filière ».

Apporter un « cachet de valeur » à leurs différentes exploitations

Les producteurs, conscients des retombées de cette opération sur leurs exploitations, ont manifesté

leur adhésion. Cependant, ils souhaitent des mesures d'accompagnement pour l'entretien de leurs exploitations afin d'accroître davantage leur production et de permettre à la Côte d'Ivoire de conserver sa place de premier producteur mondial d'anacarde. Palé Ezéchiél, producteur de noix de cajou à Dagadi, dans la région du Gontougo, confiait : « Nous attendons des mesures d'accompagnement de l'État pour l'entretien de nos champs. » Pour certains acteurs, comme Yao Marceline, productrice de noix de cajou à Bondoukou, l'identifica-

tion marque « une reconnaissance de leur travail » et apporte un « cachet de valeur » à leurs différentes exploitations. Après la présentation du projet, une série de questions-réponses a permis d'éclaircir davantage les acteurs sur le Projet d'identification des exploitants et exploitations d'anacarde (IEEA), qui vise à disposer d'une base de données nationale exhaustive des producteurs d'anacarde et de leurs exploitations, pour une meilleure traçabilité et un suivi renforcé de la production.

Sandrine KOUADJO

ATELIER À YAMOUSSOUKRO

Soro Bêh (PCA de l'OIA Filière Anacarde) :

« Notre ambition, produire mieux et durablement »

Jeudi 20 août 2026 à Yamoussoukro, l'Organisation interprofessionnelle agricole (OIA) de la filière anacarde s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de sauvegarde environnementale et sociale.

A l'ouverture dudit atelier qui a duré deux jours, le Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'OIA-Anacarde, Soro Beh, a souligné la nécessité pour la filière de conjuguer performance économique, protection de l'environnement, sécurité au travail et responsabilité sociale. « Notre ambition n'est pas seulement de produire plus, notre ambition est de produire mieux et de produire durablement », a dit M. Beh. Il a estimé que l'avenir de l'anacarde ne peut être envisagé uniquement sous les angles de la production, du rendement, de la



commercialisation et de la compétitivité. Pour le PCA de l'OIA anacarde, la production et la transformation de l'anacarde peuvent exercer des pressions sur l'environnement lorsqu'elles ne sont pas suffisamment encadrées. Il a notamment cité la déforestation, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, l'utilisation inappropriée des produits phytosanitaires, la pollution ainsi

que la pression sur les ressources en eau et en énergie. « Protéger l'environnement, c'est protéger la production. Protéger les travailleurs, c'est protéger notre filière. Protéger les communautés, c'est consolider notre avenir », a-t-il insisté. Soro Beh a expliqué que l'élaboration de cette stratégie vise à doter l'interprofession de documents « solides, réalistes, appli-

cables et adaptés » aux réalités de la filière, permettant de mieux prévenir et gérer les risques environnementaux et sociaux liés à la production et à la transformation de l'anacarde. Cette démarche devra prendre en compte la législation ivoirienne ainsi que les normes environnementales et sociales exigées par les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux, a précisé le président de l'OIA-Anacarde. M. Soro a aussi appelé l'ensemble des acteurs à participer activement aux travaux. Il a, en outre, insisté sur la formation et la responsabilisation des jeunes et des femmes, estimant qu'ils doivent être considérés comme des acteurs majeurs et des ambassadeurs de la transformation durable de la filière. De son côté, le représentant du ministère des Eaux et Forêts a relevé la nécessité de concilier le développement de la production

agricole avec la préservation du patrimoine naturel et forestier. Il a appelé à réduire la pression exercée sur les forêts par l'expansion agricole, tout en encourageant la restauration des terres dégradées et la reconstitution du couvert forestier. Les travaux devront aboutir notamment à une stratégie de sauvegarde environnementale et sociale, une politique opérationnelle ainsi qu'un outil de suivi des objectifs et indicateurs, selon le président du conseil d'administration du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA). L'OIA-Anacarde, créée en janvier 2022 à Yamoussoukro et reconnue officiellement par décret en octobre de la même année, constitue la plateforme de concertation et d'action des acteurs de la filière anacarde en Côte d'Ivoire.

Aristide KOFFI avec AIP

CAMPAGNE CAFÉ-CACAO 2026-2027

Pourquoi la BNI offre 300 milliards de FCFA aux acteurs de la filière

La Banque Nationale d'Investissement (BNI), a mis à la disposition des acteurs de la filière café et cacao la somme de 300 milliards FCFA. C'était jeudi 20 août 2026 à Abidjan au Novotel Marcory, à l'occasion de la huitième édition de la soirée dénommée "Networking café-cacao".

Le soutien de la BNI, une institution financière publique ivoirienne, se situe dans le cadre de la campagne de commercialisation du café-cacao 2026-2027, dont l'ouverture est prévue le 1er septembre 2026. C'est M. Youssef Fadiga, Directeur général de la BNI, qui a fait cette annonce lors de la soirée dénommée "Networking café-cacao". Youssef Fadiga s'est dit heureux de donner officiellement la nouvelle aux acteurs. Il a indiqué que pour la présente campagne café-cacao et malgré le



La 8e édition de la soirée « Networking Café-Cacao » a été marquée par l'annonce de la mise à disposition de 300 milliards FCFA par la BNI au profit des acteurs de la chaîne de valeur de la filière Café-Cacao. (Ph. DR)

contexte de repli des cours, la BNI a décidé de renouveler, à la hausse, son accompagnement financier aux acteurs en leur mettant à disposition une enveloppe de 300 milliards FCFA. « Soit une progression de 6% par

rapport à la campagne précédente, dont le financement était estimé à 284 milliards FCFA », a précisé le Directeur général de la BNI.

M. Fadiga a dit que cette "mobilisation renforcée" visait à

étendre l'impact des financements de la BNI à un plus grand nombre d'acteurs de cette filière agricole et à soutenir durablement leurs ambitions de développement.

Ce qui explique ce fort soutien aux acteurs de la filière café-cacao

Le patron de la BNI a expliqué que cette enveloppe de 300 milliards FCFA a pour but, notamment, de faciliter le financement des intrants et des besoins de trésorerie pour la campagne à venir, l'acquisition d'équipements modernes pour améliorer la productivité et la qualité de la transformation et l'investissement dans des infrastructures de séchage et de stockage afin de mieux valoriser les productions. Au-delà de son geste qui est considérable, la BNI propose, en outre, des produits et services innovants tels que BNIONLINE, une plateforme de

services de banque à distance et une solution de crédit-bail pour les acquisitions d'engins et de matériels roulant par les acteurs. Le DG de la BNI met également à disposition des acteurs de la filière café cacao, leur solution d'affacturage entièrement digitalisée, destinée aux PME qui souhaitent améliorer la gestion de leur trésorerie et optimiser leurs fonds de roulement. Youssef Fadiga a fait savoir que l'objectif de la BNI est de renforcer la compétitivité de la filière Café-cacao. « Votre succès est notre succès. La prospérité de la filière café-cacao est une partie intégrante de la prospérité de notre pays et, par conséquent, de celle de notre banque », a-t-il estimé. A noter que la BNI est un organisme financier public qui se veut une banque citoyenne en Côte d'Ivoire. A ce titre, elle contribue au développement économique du pays.

André SELFLOUR

GOUVERNANCE DE L'ANADER

Le PCA Louis Kouakou-Habonouan visite la Direction régionale d'Abidjan-Sud

Jeudi 13 août 2026, M. Louis Kouakou-Habonouan, Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), a effectué une visite à la Direction Régionale Sud, à Abidjan-Marcory.

Accompagné du Directeur Général, Dr Sidiki Cissé et du Directeur Régional Sud, M. Assoi Patrice, le PCA de l'ANADER, Louis Kouakou-Habonouan, a pris connaissance des locaux et échangé avec les équipes, avant de se rendre sur une champignonnière pour y suivre, étape par étape, le processus de production. Reçu par M. Assoi Patrice qui lui a présenté les locaux de la Direction, le PCA de l'ANADER a pris le temps de parcourir les bureaux de cette direction régionale, d'observer les conditions de travail du personnel et d'échanger avec les collaborateurs sur leurs réalités quotidiennes. Loin d'une simple visite protocolaire, la démarche du PCA Louis Kouakou-Habonouan traduit sa volonté affichée de replacer le terrain de l'ANADER au centre de la gouvernance de

l'Agence, à un moment où celle-ci amorce un nouveau cycle stratégique. À l'issue de la visite des locaux, la délégation a pris la direction d'une champignonnière, où elle a pu suivre, étape par étape, le processus de production : préparation du substrat, ensemencement, incubation puis récolte. Sur place, les échanges avec le producteur ont porté sur les conditions de production, les exigences d'hygiène propres à cette activité et l'appui technique apporté par les agents de l'Agence. Au terme de cette double séquence - visite des locaux et découverte de la champignonnière - le PCA a pu mesurer, lui-même, les conditions dans lesquelles opèrent les équipes de la Direction Régionale Sud, entre contraintes logistiques et exigences croissantes de suivi des producteurs. Un exercice



d'écoute que la Direction de l'agence entend visiblement répéter, à mesure que le nouveau Plan Stratégique de Développement 2026-2030 se déploie sur l'ensemble du territoire. Le déplacement du PCA à la DR d'Abidjan Sud intervient alors que l'ANADER vient de dévoiler son Plan Stratégique de Développement

2026-2030, doté d'une enveloppe de 167,42 milliards de FCFA, financée à hauteur de 100 milliards par l'État ivoirien (près de 60 %) et le reste par des partenaires techniques et financiers. Ce plan repose sur trois piliers : l'appui au développement rural, l'appui à la professionnalisation des exploitants agricoles, des

éleveurs et de leurs organisations, et le Développement de l'ANADER. Cette visite du PCA de l'ANADER à la Direction Régionale Sud d'Abidjan s'inscrit ainsi dans une série de prises de contact avec les différentes composantes de l'Institution.

Audrey BAN

CAMPAGNE ANACARDE 2026

À partir de 2027, « Pas de carte, pas de vente »

À partir de 2027, la carte de producteur sera exigée pour toute opération d'achat et de vente de noix de cajou.

« Pas de carte, pas de vente », a annoncé le Directeur des délégations régionales du Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité (CCAK), Doumbia Mamadou, à Bondoukou, dans la région du Gontougo, lors de la tournée de sensibilisation et d'information sur le projet d'identification des exploitants et des exploitations d'anacarde, les 18 et 19 août 2026. Le Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité a entamé, depuis le 11 août 2026, une tournée d'information à l'endroit des autorités administratives et de sensibilisation au profit des producteurs d'anacarde dans plusieurs régions productrices, notamment le Poro, la Bagoué et le Gontougo. Cette campagne intervient en prélude au déploiement des agents recenseurs sur le terrain, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'identification des exploitants et des exploitations d'anacarde (IEEA). La ville de



À partir de 2027, « Pas de carte, pas de vente », avertit le Directeur des délégations régionales du Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité (CCAK), Doumbia Mamadou. (Ph. DR)

Bondoukou a accueilli l'étape du Gontougo les 18 et 19 août 2026. Lors de la première journée, consacrée à la présentation du projet au corps préfectoral et aux autorités coutumières de la région du Gontougo, Doumbia Mamadou, directeur des délégations régionales du CCAK, représentant le directeur général du CCAK, Berté Mamadou, a rappelé l'objectif de cette opération. Elle vise à disposer d'une base de données nationale exhaustive des producteurs d'anacarde et

de leurs exploitations, afin d'améliorer la traçabilité et de renforcer le suivi de la production. L'identification permettra d'adapter les politiques d'accompagnement, de mieux orienter les financements et de professionnaliser la chaîne de valeur, afin de bâtir une filière plus résiliente et plus durable, au bénéfice de l'ensemble des acteurs de l'économie nationale. Elle permettra notamment de garantir un meilleur prix pour les productions, de sécuriser les transactions, d'assurer la traça-

bilité ainsi que de faciliter la prise en charge médicale des producteurs à travers leur affiliation à la Couverture maladie universelle (CMU). Cette opération sera également marquée par la délivrance de cartes professionnelles à chacun des producteurs identifiés. D'ailleurs, à partir de 2027, « la carte de producteur sera exigée pour toute opération d'achat et de vente de noix de cajou », a précisé Doumbia Mamadou. Premier producteur mondial d'anacarde depuis 2015, la Côte d'Ivoire

enregistre aujourd'hui plus de 1,5 million de tonnes de production par an. La noix de cajou se positionne désormais comme l'une des principales cultures d'exploitation, constituant une source importante de revenus pour les populations rurales. L'identification des acteurs est donc essentielle à une meilleure structuration de la filière. « Cette opération constitue une étape majeure dans la modernisation de la filière. Le projet IEEA répond à plusieurs enjeux stratégiques, notamment garantir une meilleure qualité de la noix de cajou produite en Côte d'Ivoire, sécuriser les transactions commerciales en veillant au strict respect du prix plancher fixé pour le champ, structurer le marché local en offrant une meilleure visibilité sur l'offre, renforcer la transparence des échanges et la traçabilité de notre production nationale », a affirmé le Directeur des délégations régionales du CCAK. Les réformes engagées par le gouvernement depuis quelques années ont enregistré des avancées notables dans cette filière, contribuant à l'amélioration et à la croissance des récoltes.

Sandrine KOUADJO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Les producteurs de Soja créent une union nationale

Le producteur de soja de la région du Poro, Kolotioloma Allassane Silué, a été porté, jeudi 20 août 2026 à Yamoussoukro, à la tête de la fédération nationale des sociétés coopératives de producteurs de soja de Côte d'Ivoire, à l'issue de l'Assemblée Générale Constitutive de cette organisation.

M. Kolotioloma Allassane Silué a été désigné par ses pairs pour présider le conseil d'administration de cette nouvelle faîtière, dont la création vise à renforcer l'organisation et la structuration des acteurs de la filière soja en Côte d'Ivoire. Les 18 membres fondateurs présents à l'assemblée générale constitutive ont adopté les statuts et le règlement intérieur de l'organisation. Un conseil d'administration a



également été mis en place, avec la représentation des cinq unions régionales constituées dans les principales zones de production. Le nouveau président a placé son mandat sous le signe de l'union, de la structuration de la filière, de l'accroissement de la production, de la

transformation, de la commercialisation et de la prospérité des producteurs. Il a notamment annoncé dix priorités, dont la première porte sur l'union des acteurs de la filière et la défense d'un revenu décent permettant aux producteurs de vivre dignement de leur activité. La repré-

sentante du directeur régional de l'Agriculture, Diabaté Mansaman, épouse Ouattara, a souhaité que cette nouvelle organisation constitue un véritable levier de concertation, de solidarité et de développement. Elle a exhorté les membres à faire preuve de responsabilité afin de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des producteurs. Pour sa part, le directeur du département Cultures alimentaires et Ressources animales du FIRCA, Ouya Adolphe, a salué la mise en place de cette organisation, rappelant qu'elle répond au constat d'une faible structuration des acteurs de la filière. Il a expliqué que l'accompagnement du FIRCA s'inscrit dans une démarche visant à fédérer les producteurs et à renforcer leur capacité à défendre leurs intérêts. Introduit officiellement en Côte d'Ivoire en 1974

dans les zones de Touba et d'Odienné, le soja a connu plusieurs initiatives de développement, notamment à travers des projets soutenus par l'Etat et des partenaires techniques et financiers. Toutefois, la filière demeure encore faiblement organisée, avec des producteurs individuels et des organisations coopératives jusque-là peu connectés entre eux. Dans le cadre du processus de structuration engagé avec l'appui du FIRCA, 18 organisations professionnelles agricoles ont été identifiées et mises en conformité dans les régions du Gbêkê, du Tchologo, du Poro, du Bafing, de la Bagoué et du Kabadougou. Cinq unions régionales ont ensuite été constituées. La création de la Fédération nationale intervient ainsi comme l'aboutissement de ce processus de structuration.

Source : AIP

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE KARITÉ

Un Salon National se tiendra les 13 et 14 octobre prochain à Abidjan

Un Salon National du Karité (SNKA) se tiendra les 13 et 14 octobre 2026 au Palais des Congrès du Sofitel Hôtel Ivoire, à Abidjan, autour du thème: « *Quel écosystème pour le développement durable de la filière karité en Côte d'Ivoire ?* ».

C'est à la faveur d'une conférence de presse organisée à Abidjan-Cocody, mardi 18 août 2026, que l'annonce a été faite par la Fédération Nationale du Karité de Côte d'Ivoire (FENKACI). Le rendez-vous va réunir les différents acteurs de la chaîne de valeur du karité afin de favoriser la structuration et le développement durable de la filière. Ouvrant la série des interventions, la Commissaire générale du SNKA et présidente de la FENKACI, Kouadio-Koné Minafoun Pinguey, a souligné le potentiel économique, environnemental et social du karité, notamment pour les femmes qui constituent une grande partie des acteurs de la filière. « *Le karité est bien plus qu'un produit. Il est une richesse naturelle, une richesse*



La société KOM NAYAH a organisé, mardi 18 août 2026, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, une conférence de presse consacrée au Salon national du Karité (SNKA). (Ph. DR)

économique, une richesse environnementale. Mais surtout, il est une richesse humaine », a-t-elle déclaré. Selon elle, derrière la collecte et la transformation des noix de karité se trouvent des milliers de femmes qui entreprennent, innovent, créent de la valeur et contribuent à l'économie de leurs communautés. Pour la responsable, le développement de la filière doit donc nécessairement passer par une meilleure valorisation de leur travail et le renforcement de leur autonomisation. À travers ce salon, la FENKACI ambitionne de créer une plateforme nationale de référence réunissant producteurs,

transformateurs, industriels, chercheurs, investisseurs et entrepreneurs. L'objectif est notamment de favoriser les rencontres d'affaires, le partage d'expériences, l'innovation et la conclusion de partenariats. « *Une filière forte ne se construit pas dans les discours. Elle se construit par la coopération, par l'investissement, par l'innovation et par la confiance* », a soutenu Kouadio-Koné Minafoun Pinguey. Présidente de la commission d'organisation adjointe, Niton Camara a, pour sa part, présenté les principaux axes autour desquels s'articuleront les deux journées du salon. Trois priorités ont été retenues à sa-

voir l'accélération de l'industrialisation de la filière karité, le renforcement de l'autonomisation des femmes et le développement de l'accès aux marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux. Présent à la conférence de presse, le directeur général adjoint du Conseil Coton et Karité, Issa Konaté, a salué l'initiative et assuré de l'accompagnement de son institution. « *À travers ce salon, nous sommes persuadés qu'on aura une vitrine qui va permettre aux uns et aux autres de savoir le travail qui est fait par ces collectrices-là et de voir dans quelle mesure nous pouvons intensifier un peu, atténuer leurs difficultés* », a-t-il expliqué. Au-delà de la production et de la transformation, Issa Konaté a mis en avant un autre enjeu majeur qui est l'accès aux marchés. Selon lui, la durabilité de la filière passe nécessairement par sa capacité à écouler les produits issus de la transformation. Le Conseil Coton et Karité souhaite également faire de cette dynamique un espace de réflexion sur la recherche et l'utilisation du beurre de karité dans l'industrie cosmétique ivoirienne. Issa Ko-

naté a notamment évoqué le potentiel du marché local des produits cosmétiques et la nécessité de favoriser l'utilisation de matières premières produites et transformées en Côte d'Ivoire. Intervenant sur les premières actions engagées par le Conseil Coton et Karité depuis la prise en charge de la filière en avril dernier, Issa Konaté a indiqué que l'institution avait procédé à l'identification des acteurs et à une première analyse de la chaîne de valeur. Il a également rappelé la fixation récente du prix du karité à 250 FCFA, mesure destinée, selon lui, à garantir un revenu rémunérateur aux collectrices malgré les difficultés du marché. Pour les organisateurs, le Salon National du Karité se présente ainsi comme un rendez-vous destiné à accélérer la structuration d'une filière qui dispose d'un potentiel important. Il s'agira, au cours de ce Salon, de réfléchir aux moyens de faire du karité un véritable levier de création de valeur, d'industrialisation et d'autonomisation économique des femmes en Côte d'Ivoire.

MYNA avec Média

PORCICULTURE

L'INTERPORCI dresse son bilan d'activités

L'Interprofession Porcine de Côte d'Ivoire (INTERPORCI) a dressé son bilan d'activités de 2025, en prélude à sa réunion annuelle de 2026, qui se tiendra le jeudi 3 septembre prochain à son siège, à Cocody Angré Oscar.

L'année 2024-2025 a été fortement marquée par la recrudescence de la peste porcine africaine (PPA) en Côte d'Ivoire, entraînant l'abattage sanitaire d'environ 108 000 porcs dans 16 localités et affectant près de 1 498 éleveurs, avec des pertes économiques estimées à près de 4 milliards de FCFA. Face à cette crise sanitaire majeure, l'INTERPORCI, en collaboration avec les autorités et les partenaires techniques, a orienté ses actions vers la relance de la production porcine, le renforcement



de la biosécurité et le développement des capacités des acteurs de la filière. L'organisation a adopté plusieurs résolutions importantes, dont la mise en œuvre des cotisations volontaires obligatoires (CVO) afin de renforcer le financement des activités de la filière. Dans le domaine du renforcement des

capacités, plusieurs formations et ateliers ont été organisés au profit des éleveurs et des acteurs de la chaîne de valeur. Ces activités ont principalement porté sur la reconnaissance des symptômes de la PPA, les mesures de biosécurité, la gestion des élevages et la gouvernance des organisations profession-

nelles. Elles ont été conduites en collaboration avec le MIRAH, la FAO, l'IFIP, le FIRCA et d'autres partenaires techniques. L'année 2025 a également été marquée par une avancée institutionnelle majeure avec la reconnaissance officielle de l'INTERPORCI par décret gouvernemental, renforçant ainsi sa légitimité et son rôle dans l'organisation et la régulation de la filière porcine en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la lutte contre la PPA, l'INTERPORCI a contribué à des actions de sentinellisation des élevages, mobilisant 43 éleveurs et plus de 80 porcs, avec un appui en alimentation animale afin de soutenir la reprise progressive de l'activité. Par ailleurs, le dossier d'indemnisation des éleveurs victimes a été validé par le ministère de l'Économie et des Finances et est en attente de paiement. Enfin, un plan d'action national

consolidé de lutte contre la PPA a été élaboré. Celui-ci prévoit plusieurs mesures stratégiques, notamment le renforcement de la coordination institutionnelle, l'amélioration des moyens logistiques des services vétérinaires, la modernisation des outils de surveillance, le renforcement de la biosécurité dans les élevages et la lutte contre les abattages clandestins. Ainsi, malgré les défis sanitaires majeurs, l'année 2025 a permis de poser les bases d'une relance progressive et durable de la filière porcine ivoirienne, grâce à une mobilisation accrue des acteurs et au renforcement du cadre institutionnel et sanitaire. Un plan national de lutte contre la PPA a été élaboré pour renforcer la coordination, améliorer la surveillance sanitaire et soutenir durablement la relance de la filière porcine ivoirienne.

Sandrine KOUADJO

IMPORTATION DE RIZ EN AFRIQUE

Voici les pays les plus dépendants de l'étranger

Le bulletin «Grain: World Markets and Trade» publié par le Foreign Agricultural Service du Département américain de l'agriculture dresse un état des lieux sans appel du marché mondial du riz pour la période 2026/27. Pour l'Afrique, les chiffres traduisent une dépendance structurelle aux importations, une production insuffisante et une exposition directe aux prix des grands exportateurs asiatiques.

Si le rapport de USDA s'ouvre sur les céréales européennes (blé et maïs en berne sous l'effet de la sécheresse), c'est bien la section «Rice: world markets and trade» qui retient l'attention pour quiconque observe l'Afrique. Les données compilées par le Foreign Agricultural Service (FAS) révèlent en effet un continent massivement importateur, faiblement producteur au regard de sa consommation, et dont les stocks de sécurité demeurent dangereusement minces. Le tableau régional du bulletin est éloquent. Pour la campagne 2026/27, l'Afrique subsaharienne affiche une consommation intérieure de 42.727 milliers de tonnes (kt), contre une production de seulement 23.477 kt. L'écart, béant, est comblé par des importations prévues à 19.275 kt.

Autrement dit, près de 45% du riz consommé au sud du Sahara devrait provenir de l'étranger. Les stocks de clôture régionaux s'établissent à 4.272 kt, soit à peine 10% de la consommation annuelle, un ratio préoccupant pour la sécurité alimentaire. Précision de taille: le bulletin de l'USDA date du 12 août 2026. Pour le riz, l'année commerciale 2026/27 correspond à l'année civile 2027. Nous sommes en août 2026, ces importations relèvent donc du futur ou du conditionnel. En comparaison, l'Afrique du Nord présente un tableau moins critique mais toujours déficitaire: 4.810 kt consommées, 4.55 kt produites, 780 kt importées, et des stocks de clôture de 461 kt.

La dépendance y est plus modérée, mais la région n'échappe pas au recours aux marchés in-

ternationaux. Au Maroc, le riz n'est pas un aliment de base au même titre que le blé ou le couscous. La consommation reste donc modeste, mais elle progresse avec l'urbanisation, le tourisme et le développement de la restauration, notamment les établissements asiatiques. Selon la Fédération nationale interprofessionnelle du riz (FNIR) du Maroc, la production locale couvre environ 75% de la demande nationale. À l'échelle de l'Afrique globale pour la campagne 2026/27, le bulletin de l'USDA fait apparaître une consommation totale de riz de 47.537 milliers de tonnes, résultant de l'addition de 42.727 milliers de tonnes pour l'Afrique subsaharienne et de 4.810 mil-

Les pays africains dans le viseur des importations

Le bulletin détaille les volumes d'importations de plusieurs pays africains. Le Nigeria demeure le premier importateur africain listé, avec des achats stabilisés à 2.900 kt pour 2025/26 et 2026/27, après une hausse continue depuis 2022/23 (2 000 kt). La Côte d'Ivoire suit avec 1.700 kt prévues en 2026/27, en léger repli par rapport aux 1.800 kt de 2025/26. Le Sénégal reste un acheteur structurel à hauteur de 1.400 kt. Plusieurs évolutions notables ressortent des révisions mensuelles de l'USDA. Le Kenya enregistre une révi-

rienne importe 19 275 milliers de tonnes (kt) en 2026/27, un volume stable par rapport à 2025/26 mais en hausse de 25% par rapport à 2022/23. La dépendance s'installe, voire s'aggrave.

L'Égypte, seule exportatrice africaine significative

Dans la section des exportations mondiales de riz, un seul pays africain émerge: l'Égypte. Ses ventes sont prévues à 200 kt en 2026/27, après 150 kt en 2025/26 et 164 kt en 2024/25. Une performance honorable, mais qui pèse moins de 0,4% des exportations mondiales to-

autres exportateurs asiatiques à 458 dollars la tonne, malgré une baisse de 16 dollars sur demande faible. Pour l'Afrique, ces chiffres sont cruciaux. L'Inde, avec ses prix compétitifs, confirme son rôle de premier fournisseur du continent. La hausse des cotations vietnamiennes et thaïlandaises pourrait renchérir les importations des pays africains qui se tournent vers ces origines. À l'inverse, le recul pakistanais offre une alternative potentielle, mais le bulletin ne fait pas état de flux massifs vers l'Afrique depuis ce pays. (...)

Le rôle grandissant de la Chine

Le bulletin de l'USDA met en lumière un fait marquant pour le continent africain: la Chine, longtemps perçue comme un importateur majeur de riz, devient un fournisseur de plus en plus actif sur les marchés africains. Dans la section «Trade Changes in 2026», les exportations chinoises sont révisées à la hausse de 200.000 tonnes, passant de 1.900.000 tonnes (estimation précédente) à 2.100.000 tonnes. La raison invoquée par le Foreign Agricultural Service est sans ambiguïté «des prix compétitifs», qui stimulent la demande en provenance d'Afrique. Ce n'est pas un épisode isolé. L'aperçu global pour 2025/26 précise que «le commerce mondial est en hausse ce mois-ci grâce aux fortes ventes de la Chine vers l'Afrique». Autrement dit, la progression des exportations mondiales de riz en 2025/26 repose en partie sur la capacité de Pékin à écouler ses excédents vers les pays africains. Cette dynamique est d'autant plus notable que la Chine affiche des stocks de clôture colossaux (105.500 000 tonnes en 2025/26, 107.000.000 tonnes prévues en 2026/27) et une production intérieure de 147.000.000 tonnes. Avec de tels volumes, elle dispose d'une marge de manœuvre considérable pour pratiquer des prix agressifs à l'exportation, y compris vers l'Afrique où la demande est structurellement élevée et les acheteurs sensibles aux écarts de prix.

Source : USAID



liers de tonnes pour l'Afrique du Nord. Les importations africaines devraient s'élever dans le même temps à 20.055 milliers de tonnes, dont 19.275 milliers de tonnes pour la seule Afrique subsaharienne et 780 milliers de tonnes pour l'Afrique du Nord.

Rapportées à la consommation, ces importations représentent environ 42,2% du riz consommé sur le continent. La dépendance est donc massive, bien qu'elle soit légèrement atténuée par l'Afrique du Nord, dont le taux d'importation rapporté à la consommation est nettement plus faible (environ 16%) que celui de l'Afrique subsaharienne, où près de 45% du riz consommé devrait provenir de l'étranger.

sion à la hausse de 200 kt pour 2025/26, portant ses importations à 1.000 kt. La raison invoquée par le FAS est l'accès en franchise de droits annoncé par le gouvernement, jusqu'à 490.000 tonnes. Une mesure qui illustre comment les politiques commerciales nationales peuvent modifier brutalement les flux d'approvisionnement. À l'inverse, la Guinée voit ses importations révisées à la baisse de 100 kt, à 1.100 kt pour 2026/27, «en raison d'achats plus faibles de riz asiatique». Le Mozambique, lui, passe de 1.050 kt en 2025/26 à 1.000 kt prévues en 2026/27, tandis que l'Afrique du Sud maintient un niveau de 1.250 kt. Le Ghana stagne à 900 kt, Madagascar à 850 kt, et le Burkina Faso à 800 kt. Au total, l'Afrique subsaha-

tales (62 875 kt). Aucun autre pays africain ne figure dans le tableau des principaux exportateurs. Un constat qui souligne la marginalisation du continent dans le commerce mondial du riz, à l'exception de quelques niches. Les prix FOB quotidiens publiés par l'USDA montrent une dynamique contrastée parmi les grands fournisseurs. L'Inde, principal exportateur mondial, affiche des cotations en hausse de 3 dollars à 358 dollars la tonne, portées par «un fort intérêt de l'Afrique et de l'Asie de l'Est». Le Pakistan, à 395 dollars la tonne, a vu ses prix reculer de 19 dollars sur des ventes faibles au Moyen-Orient. Le Vietnam grimpe à 437 dollars la tonne en raison d'une offre limitée, tandis que la Thaïlande reste au-dessus des

IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS D'ANACARDE



Je suis
un producteur

Yêrê

Fais comme moi, fais toi
recensser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Caistab-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secrétariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci

